

DELIBERATION N° 99/04-01 - REAMENAGEMENT DE LA PLACE FERRI DE LUDRE : SELECTION DU LAUREAT

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, informe l'Assemblée que dans le cadre du projet de réaménagement de la Place Ferri de Ludre, un jury chargé de désigner un maître d'oeuvre a été créé par délibération en date du 29 mars 1999.

Ce jury, composé d'élus, de maîtres d'oeuvre et de personnes qualifiées, s'est réuni une première fois le jeudi 15 avril 1999 pour retenir trois candidats en vue d'un entretien.

Dix candidats avaient été recensés, les trois retenus pour l'entretien sont les suivants :

- Cabinet ALLIOD/URBAN/EST INFRA
- HOUILLON/GERARD/O.T.H.
- PICARDAT MANGIN/THALGOTH/CHAUSSARD

Le jury s'est réuni une seconde fois le lundi 26 avril 1999 et, après avoir entendu les candidats, il propose de retenir comme lauréat du projet d'aménagement de la Place Ferri de Ludre, l'équipe suivante :

- PICARDAT MANGIN/THALGOTH/CHAUSSARD

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir l'équipe PICARDAT MANGIN/THALGOTH/CHAUSSARD
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats et marchés s'y rapportant.